

Un centre dédié aux cellules souches embryonnaires

L'AFM a décidé de soutenir un projet ambitieux, avec l'Inserm et Généthon : le centre d'étude des cellules souches. Marc Peschanski, directeur de recherche à l'Inserm, dirigera cette nouvelle structure dont l'installation est actuellement en cours dans les locaux AFM/Généthon à Evry.

VLM : Quel est l'objectif de ce centre d'étude des cellules souches ?

Marc Peschanski : Le CECS a pour objectif, pendant deux ans, de s'assurer de la pertinence des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Il s'agit de passer par une première phase d'évaluation qui donnera lieu à un rapport que je rendrai, à priori, mi-juillet 2006. Si nous avons fait la preuve du concept, le projet sera amené à se développer et il devrait déboucher sur la création d'un Institut des cellules souches pour le traitement et l'étude des maladies monogéniques, l'I-STEM. Cette entité sera toujours basée à la Génomole d'Evry, une situation géographique qui reste idéale.

VLM : Quelles seront les activités d'I-STEM ?

M. P. : L'objectif final sera de développer des thérapies destinées aux maladies monogéniques rares. Pour cela, I-STEM travaillera sur deux fronts, la thérapie cellulaire et le criblage de molécules sur des lignées de cellules souches porteuses d'anomalie génétique.

VLM : Comment envisagez-vous de procéder ?

M. P. : Pour la thérapie cellulaire, notre objectif est de faire en sorte que les bonnes idées qui, parfois, restent au stade de la recherche fondamentale aboutissent à la recherche clinique, le tout en raccourcissant au maximum les délais. Pour cela, il faut s'appuyer sur des personnes qui ont ce savoir faire et établir un «catalogue» de l'ensemble des possibilités qu'offre la thérapie cellulaire.

VLM : Et pour le criblage ?

M. P. : Il s'agira d'observer les effets des millions de molécules que l'industrie pharmaceutique a dans ses placards sur les cellules de tous les tissus de l'organisme, à tous les stades de l'évolution, pour, dans un premier temps, une trentaine de maladies.

VLM : Croyez-vous que les industriels vont suivre I-STEM ?

M. P. : Aujourd'hui, j'en suis certain. En fait, I-STEM leur offrira la possibilité de tester leurs molécules à grande échelle, alors qu'ils n'ont pas les moyens de faire eux-mêmes ces criblages sur des modèles biologiques aussi cohérents. C'est donc une façon de les amener aux maladies rares. Et si nous trouvons une molécule intéressante, mais qu'ils ne souhaitent pas la développer, nous le ferons nous-mêmes. Par ailleurs, I-STEM abritera des sociétés de biotechnologies. L'institut sera résolument ouvert. Chacun pourra y trouver son compte, la recherche académique pour découvrir des traitements pour les maladies rares et l'industrie pour atteindre ses objectifs financiers.

Que dit la récente loi de bioéthique ?

Le 30 septembre dernier a été publié, au Journal officiel, le décret autorisant l'importation de lignées de cellules souches embryonnaires humaines issues de la procréation médicale



Dossier : cellules souches

assistée. Les autres décrets d'application de la loi de bioéthique devraient être publiés au printemps 2005. La loi autorisera alors «pour une période limitée à cinq ans, [...] une recherche [...] sur les embryons conçus in vitro dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation qui ne font plus l'objet d'un projet parental.» Par ailleurs, «des tissus ou cellules embryonnaires ou foetaux ne peuvent être prélevés, conservés et utilisés à l'issue d'une interruption de grossesse qu'à des fins diagnostiques, thérapeutiques ou scientifiques.» Enfin, «une recherche ne pourra être entreprise que si son protocole a fait l'objet d'une autorisation par l'Agence de la biomédecine» laquelle devrait être créée en janvier 2005.

Françoise Dupuy Maury